

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 432-2021

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :**

QUE le règlement n° 432-2021 Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2022 et date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes a été adopté de la façon suivante :

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Avis de motion :     | 24 novembre 2021 |
| Dépôt du règlement : | 24 novembre 2021 |
| Adoption :           | 14 décembre 2021 |
| Entrée en vigueur :  | 5 janvier 2022   |

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://lespaysdenhaut.com/la-mrc/reglements/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 15 décembre 2021.



Jackline Williams  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je,..... soussigné(e), de la  
Municipalité de ..... certifie sous mon serment  
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le  
....., entre h et h.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce .....